

Arrondissement de  
Strasbourg Campagne



## COMMUNE DE KOLBSHEIM

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 03 juillet 2025  
Sous la Présidence de  
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :  
24/06/2025

Nombre de Conseillers élus :  
15

Nombre de Conseillers en fonction :  
15

Nombre de Conseillers présents :  
14

Nombre de procurations :

0

#### Étaient présents

la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM. FISCHER Claude, RETTIG Patrick, BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, HEYD Valérie, KURTZ Sarah, HALTER Michèle, MATTER Fanny, NOEPEL Mélanie

MM. : DIEMER Thibaut, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel, BAUR David, SCHLUPP Julien

Absents : OBERHAUSER Lionel, excusé

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Joanne, secrétaire générale de mairie

#### OBJET : Projets sur l'espace public :

- Ajustement du programme 2025 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Eau et Assainissement et Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Complément du programme 2025.
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Par délibération en date du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2025 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont mis en évidence la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, la conjoncture actuelle avec les différentes hausses de prix des matériaux et des énergies, nécessite également d'ajuster les montants de certaines opérations en cours ou terminées afin de permettre le financement des révisions de prix.

Très peu d'opérations nouvelles sont initiées dans cette délibération, il s'agit généralement de travaux devenus prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité (et qui ne pouvait être financés dans le cadre des crédits de proximité), à la dégradation de l'état d'entretien des équipements ou à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage (notamment projets immobiliers).

De plus, des opérations nouvelles en eau et en assainissement complètent le programme 2025 pour assurer une coordination entre les projets.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

La liste des projets modifiés et nouveaux est jointe en annexes :

- Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg
- Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain
- Annexe 3 : liste des projets dans les communes

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur juin 2025.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *l'ajustement du programme 2025 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant sur les listes ci-annexées.*
- *la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;*

*Autorise*

*la Présidente ou son-sa représentant-e :*

- *à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,*
- *à solliciter pour les projets eau et assainissement :*
  - *l'occupation temporaire du terrain,*
  - *l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol,*
- *à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,*
- *à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,*
- *à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,*
- *à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),*
- *à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.*
- *à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).*

**OBJET :    **Modification de la durée hebdomadaire de service des deux postes d'ATSEM****

Madame la Maire rappelle que la durée hebdomadaire de service des deux postes d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe créés par délibération du 08 juillet 2021 ont été modifiées par délibération du 17 septembre 2024. Il s'agissait d'un poste à hauteur de 14,72/35<sup>ème</sup> et un poste à 27,98/35<sup>ème</sup>.

Suite à la dissolution du RPI, il a été convenu de ne plus renouveler l'agent en CDD sur le poste de 14,72/35<sup>ème</sup>. Ainsi ce poste sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

En ce qui concerne le poste à 27,98/35<sup>ème</sup> en 2024-2025, ce dernier sera modifié pour l'année 2025-2026 à 27,90 /35<sup>ème</sup>.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu**        l'exposé qui précède ;

**Après**            en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité,**

- 1°)    de supprimer le poste d'une DHS de 14,72 /35<sup>ème</sup>
- 2°)    de modifier le poste ayant une DHS de 27,98/35<sup>ème</sup> à 27,90/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- 3°)    de charger Madame la Maire de l'exécution de la présente décision en prenant l'arrêté nécessaire.

**OBJET :    **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire****

**A/ Signature des devis ou marchés :**

- Approbation du devis de 2CI pour l'installation d'une bâche rétractable sur les deux box de stockage de l'atelier pour un montant de 18 950,-€ H.T
- Approbation du devis d'ANDLAUER pour le désembouage du système de chauffage de la salle pour un montant de 8 692,-€ H.T
- Approbation du devis de SM BUREAU pour l'achat de mobilier pour l'école pour un montant de 3 622,-€H.T

**OBJET :    **Validation de l'étude d'aménagement pour la réduction de la vitesse dans les rues de Hangenbieten et Liberté****

Madame la Maire rappelle que de nombreuses plaintes liées à la vitesse ont été répertoriées en mairie. C'est pourquoi une étude a été demandé à l'Eurométropole, afin de trouver une solution pour réduire la vitesse dans la rue de Hangenbieten et rue de la Liberté.

Sachant que les coussins berlinois ont déjà été refusés par les riverains il y a quelques années, la solution proposée est le marquage de place de stationnement en quinconce.

Les avantages de cette solution :

- La diminution de la vitesse suite à la réduction de la chaussée
- La règlementation du stationnement

Les inconvénients :

- La difficulté de croisement, notamment avec le bus CTS et CTBR
- Les entrées et sorties cochères nécessiteront une vigilance particulière

Après l'exposé suivant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De ne pas procéder au marquage de place de stationnement, pour éviter les problèmes de visibilité, ou de stationnement abusif et éviter des « chicanes supplémentaires ».

**OBJET :     Adhésion à la convention de participation citoyenne**

Madame la Maire rappelle que notre gendarme référent est venu présenter lors d'une réunion publique en date du 25 juin, le dispositif « participation citoyenne ».

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et d'incivilités d'une commune.

Des référents citoyens volontaires sont sélectionnés par le Maire pour faire le relai entre les habitants et la brigade de gendarmerie. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Les limites du dispositif sont les suivantes :

- Le respect des libertés individuelles
- Ne pas se substituer à la gendarmerie et à Madame la Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer au dispositif « participation citoyenne »

**OBJET :     DIVERS**

- **Date du prochain Conseil :** 11 septembre à 20H
- **Octobre rose :** 5 octobre 2025
- **Fête nationale :** La cérémonie aura lieu à 18h aux monuments aux morts. La protection civile accompagnera le défilé. – Quatre conseillers ne pourront pas y assister.
- **Stolperstein :** Il est proposé aux conseillers de poser deux ou trois nouveaux stolperstein au niveau de l'ancienne maison KAHN (s'babettel)– entre le 3 et 5 rue de Hangenbieten au printemps prochain. L'idée est de faire participer les écoles au projet.
- **Pêche 2026 :** Suite à la fin du RPI, l'association de pêche de Breuschwickersheim ne demande plus de subvention mais sollicite une communication auprès de l'école de Kolbsheim.
- **Héritage des jeux, projection film documentaire dans votre commune : les JO de paris 2024 :** Le Conseil ne souhaite pas projeter ce film en raison du coût et de la logistique que cela implique.

**Pour extrait certifié conforme,  
KOLBSHEIM, le 03 juillet 2025**

**La Maire,**



**Annie KESSOURI**